

JOURNAL OFFICIEL
DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Associations et fondations d'entreprise

DIRECTION DE L'INFORMATION
LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15



www.journal-officiel.gouv.fr

Associations

Fondations d'entreprise

**Associations syndicales
de propriétaires**

Fonds de dotation

Fondations partenariales

Annonce n° 1322
70 - Haute-Saône
ASSOCIATIONS
Créations

Déclaration à la préfecture de la Haute-Saône

A.A.P.M.A. GRAY ARC SENSAS.

Objet : sur le plan départemental et dans le cadre des statuts et règlements de la Fédération Française des Pêches Sportives, les buts du Club sont : développer les pêches sportives et en particulier celles de compétition avec application des règlements établis par le comité directeur de la Fédération Française des Pêches Sportives ; créer ou aider à créer et animer des écoles de pêche et d'initiation aux connaissances halieutiques ainsi qu'aux diverses formes et techniques de la pêche, plus spécialement destinées aux jeunes pêcheurs - mais également aux adultes -, en recherchant des appuis, notamment auprès du corps enseignant ; participer en tant que Club aux divers championnats ou autres épreuves par équipes ; veiller à l'application des règlements de la FFPS et dans les épreuves ; publier, diffuser, et faire connaître les décisions prises par le Comité Directeur de la Fédération Française des Pêches Sportive et celle des Assemblées Générales nationales, régionales et départementales ; soutenir les efforts des Fédérations Départementales et des A.A.P.M.A. pour la défense de la pêche en général sans toutefois s'immiscer et encore moins se substituer dans le rôle de ces groupements ; participer à la protection de la faune, de la flore et de l'environnement

Siège social : 12, quai Mavia, 70100 Gray.

Date de la déclaration : 25 janvier 2018.